



# LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2024-41

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 062-216200436-20241216-D2024\_41-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

**Date de convocation** : 12/12/2024 Membres en exercices : 19 - Présents : 14 - Nombre de suffrages : 18

**Présents** : Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

**Excusés** : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. PEENAERT Antoine, M. VASSEUR Jean-Paul

**Procurations** : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme SEYS, Mme BAUDART a donné pouvoir à M. CRUSSARD, M. LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, et M. VASSEUR à Mme KRASINSKI.

A été nommé **secrétaire de séance** : M. LASSALLE Éric

### Objet : Règlement de 2 sinistres

**Rapporteur** : Madame Le Maire

La responsabilité de la commune est susceptible d'être engagée quand un dysfonctionnement a causé un dommage à un tiers. 2 véhicules ont été endommagés rue de la Rivière Neuve en novembre.

**Le conseil décide à l'unanimité de valider la prise en charge des réparations du véhicule de M. WEBER à hauteur de 116,60 €, et M. BOURRE à hauteur de 576,85 € (le montant total des réparations est de 818,22 €, le reste étant pris en charge par notre assurance).**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE